



MAIRIE DE GERVANS

Compte-Rendu de la réunion du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre, le Conseil municipal de GERVANS régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Pascal CLAUDEL, Maire.

Présents : M. Jean-Sébastien GUIER, Mme Christelle FOSSE, M. Philippe MILAN, Mme Christine JULLIEN, Mme Marie-Claude AYMARD, Mme Corinne CHEVAL, Mme Patricia FAURE, M. Daniel HUGOUD, Mme Stéphanie VEYRET, M. Christian DELAS.

Absents : M. Damien EYNARD pouvoir à Mme Régine VERON
M. Jean-Marc KEHRWILLER, pouvoir à M. Pascal CLAUDEL
M. Nicolas BAUGIRAUD pouvoir à Mme Stéphanie VEYRET

Date de la convocation : 20 novembre 2022

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut siéger valablement.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme Régine VERON, secrétaire de séance pour le Conseil Municipal.

Début à 18h00

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 octobre 2022

Approuvé à l'unanimité

2) DELIBERATIONS

2a) Admission en non valeurs

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le conseil municipal qu'il a contacté M. DESPORTES de la DGFIP concernant les admissions en non valeur 2022. M. DESPORTES s'est renseigné auprès du Percepteur d'Annonay M. RANC qui lui a signifié que pour 2022 cela ne serait pas possible de les produire.

2b) Ouverture des crédits au budget investissement de la Commune

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'ouverture de crédit en investissement de 50000 € pour d'éventuels travaux divers pour le budget 2023.
Ce montant correspond à 25% du montant total maximum d'investissement autorisé.

Approuvé à l'unanimité

2c) Réhabilitation du logement communal locatif la Cure

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal qu'il va déposer une demande de subvention auprès de l'Etat (DETR). Le coût global des travaux s'élève à 110 434 €. De cette somme, il faut déduire les loyers à percevoir (environ 36 600 € sur an) et les financements publics. Il reste à prendre en charge la somme de 19 195 € qu'il faudra emprunter ou financer par la Commune.

Approuvé à l'unanimité

3) INFORMATION SUR LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Mme Patricia FAURE Conseillère Municipale et M. Daniel HUGOUD Conseiller Municipal en charge de la DECI sont allés à une formation organisée par Arche Agglo en partenariat avec IRMA (Institut des Risques Majeurs). Cette formation s'est faite en 2 sessions et a rappelé les règles à tenir dans le cadre de l'établissement d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

M. Daniel Hugoud Conseiller Municipal nous rappelle que le Plan Communal de Sauvegarde existe depuis 2008. Sa dernière mise à jour date de 2018. Il s'avère que le PCS de GERVANS est amené à évoluer dans le temps. En effet, il semblerait qu'une nouvelle trame plus légère soit nécessaire : création de dossiers par risque annoncé. Lors de la deuxième journée de formation l'exercice proposé par Arche Agglo a fait prendre conscience à nos deux référents de la complexité de l'élaboration du PCS idéal.

Selon eux, cette expérience était enrichissante. Elle a permis de révéler la difficulté de la gestion d'un évènement dramatique type accident routier avec risque chimique et environnemental ainsi que la gestion des populations.

La prochaine réunion DECI aura lieu le 11 janvier 2023 à 18h30.

4) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Harmonisation tarifaire eau et assainissement**

M. le Maire Pascal Claudel qui est Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement à Arche Agglo informe le conseil municipal de l'harmonisation tarifaire de l'eau potable et assainissement à partir de 2023 sur l'ensemble des communes d'Arche Agglo.

A ce jour, la facturation est différente selon la commune habitée. L'harmonisation va se mettre en place sur plusieurs années avec pour cible un tarif unique en 2032.

- **Taxe d'aménagement**

M. le Maire Pascal Claudel présente au conseil municipal un document émanant de l'Association des Maires Ruraux de la Drôme sur la réforme de la Taxe d'Aménagement. Ce document présente les modalités de calcul, de paiement, etc.

Avant cette réforme, la loi indiquait que cette taxe pouvait être partagée avec l'EPCI, et la proposition de loi est que cette taxe doit être partagée avec l'EPCI.

- **Randonnée Octobre Rose**

M. le Maire Pascal Claudel informe le conseil municipal que lors de la cérémonie du 11-Novembre, il a demandé à Mme Régine Veron Conseillère Municipale d'organiser une marche en octobre 2023. Les fonds récoltés seront reversés à la ligne contre le Cancer plus particulièrement le cancer du sein. Mme Régine VERON Conseillère Municipale a accepté et nous l'en remercions.

- **Visite au Sénat**

Monsieur Pascal Claudel propose au conseil municipal une visite du Sénat le temps d'un week-end en septembre 2024.

La séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance

R. VERON

Le Maire

P. CLAUDEL